

## **PROGRAMME THEORIQUE DU CODE DE LA ROUTE**

La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)

- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

## **PROGRAMME PRATIQUE DU PERMIS B**

### **Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures 2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire 4. Démarrer et s'arrêter 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures 6. Utiliser la boîte de vitesses 7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire 8. Regarder autour de soi et avertir 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

### **Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction 3. Adapter l'allure aux situations 4. Tourner à droite et à gauche en agglomération 5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité 6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

### **Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité 2. Croiser, dépasser, être dépassé 3. Passer les virages et conduire en déclivité 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide 6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense 7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

### **Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

1. Suivre un itinéraire de façon autonome 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ....) 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence 7. Pratiquer l'éco-conduite

## DEROULEMENT DE L'EPREUVE DU PERMIS DE CONDUIRE B

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- respect des dispositions du code de la route,
- connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers,
- connaissance des notions élémentaires de premiers secours,
- degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

Elle dure 32 minutes.

### PROGRAMME THEORIQUE DU PERMIS A

1. Le risque routier en moto / le comportement en présence d'un accident
2. Cas d'accidents les plus caractéristiques
3. Les facteurs de risque en moto
4. La prise de conscience des risques
5. La conduite préventive
6. L'équipement
7. Les éléments mécaniques du motorcycle lié à la sécurité
8. L'assurance
9. L'alcool, les stupéfiants
10. La fatigue, la route de nuit
11. Vitesse et freinage
12. Stabilité et trajectoire

### PROGRAMME PRATIQUE DU PERMIS A

#### **Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation**

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard 2. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord 3. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur) 4. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité 5. Monter et rétrograder les rapports de vitesse 6. Maîtriser la réalisation d'un freinage 7. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité 8. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) 9. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique) 10. Maîtriser les techniques d'inclinaison 11. Réaliser un freinage d'urgence

#### **Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**

1. Connaître et respecter les règles de circulation 2. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte 3. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction 4. Adapter l'allure aux situations 5. Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité 6. Tourner à droite et à gauche en agglomération 7. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité 8. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points

### **Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité 2. Croiser, dépasser, être dépassé 3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante 4. Communiquer avec les autres usagers 5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie 6. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible 7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide 8. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent 9. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites 10. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ....

### **Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

1. Suivre un itinéraire de façon autonome 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie 3. Connaître les principaux facteurs de risque , ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir 5. Connaître les dispositifs d'aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ....) 6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette 7. Pratiquer l'éco-conduite

### **. Pourquoi mieux apprendre à conduire une motocyclette ?**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Le livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur et de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il vous permet de matérialiser, avec l'aide de votre enseignant, votre niveau d'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à la conduite sécurisée d'une motocyclette.

A cet effet, vous trouverez dans ce livret quatre grilles (annexe II) qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir. Chacune de ces compétences principales est subdivisée en sous-compétences associées qui sont à travailler et à valider par des approches différenciées.

3. Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du [code de la route](#) (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du

motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

#### 4. Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

#### 5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## Cyclomoteur 50 cm3 Permis AM

### Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

La partie pratique, ouverte aux seuls titulaires de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau ou de l'attestation de sécurité routière, est constituée des séquences suivantes :

- « 1° La séquence 1 porte sur les **échanges** sur les représentations individuelles autour de la conduite ;
- « 2° La séquence 2 porte sur la formation à la conduite **hors circulation** ;
- « 3° La séquence 3 porte sur le **code de la route** ;
- « 4° La séquence 4 porte sur la formation à la conduite sur les **voies ouvertes** à la circulation publique ;
- « 5° La séquence 5 porte sur la **sensibilisation aux risques** en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des **parents ou du représentant légal**, dans les conditions définies par le présent arrêté. »

Art. 1 bis.-Lors de l'inscription à la formation pratique, un **livret de formation** est remis à l'élève. Ce livret peut prendre la forme d'un document dématérialisé.

« Le livret de formation est un outil pédagogique et d'échange entre l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, l'élève et ses parents ou son représentant légal dès lors qu'il est mineur.

« Tout livret doit être au moins conforme au contenu du modèle figurant à l'annexe 1.

« Le **questionnaire préalable** à la formation figurant dans le livret est renseigné par l'élève avant de commencer sa formation.

« Lors de la formation, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière s'assure que l'élève est en possession de son livret et qu'il a rempli le questionnaire préalable à la formation. »

« La formation se déroule sur **deux jours au moins** et ne peut excéder **quatre heures** par jour.

« La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de **6 heures** au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :

«-la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure ;

«-la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures.

« Lors des séquences 2 et 4 les élèves sont équipés d'un **casque de type homologué, de gants** adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet), d'un **blouson** ou d'une veste manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison et de **bottes ou de chaussures montantes** (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés).

« **En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu.**

« Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à **trois**. »

**Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants : formation pratique hors circulation ; formation pratique en circulation ; code de la route et sensibilisation aux risques.**

### **Séquence 1 : formation pratique hors circulation (durée : 3 heures)**

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule. Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

#### **• Les équipements — Leurs rôles**

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

#### **• La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité**

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La présignalisation en cas de panne.

#### **• La maîtrise du véhicule hors circulation**

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule —

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard).

Exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

### **Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation (durée : 3 heures)**

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres

usagers ;

— des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

— s'insérer en sécurité dans la circulation ;

— prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

— freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;

— arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;

— ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

— en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;

— en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;

— en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

— détecter et identifier le type d'intersection ;

— évaluer la visibilité ;

— adapter sa vitesse ;

— respecter les règles relatives aux ordres de passage ;

— s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;

— dégager une intersection.

Changer de direction :

— avertir de son intention ;

— se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;

— adapter sa vitesse ;

— respecter les règles de priorité ;

— dégager l'intersection.

### **Séquence 3 : sensibilisation aux risques et code de la route** (durée : 2 heures)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

— sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :

— la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;

— échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;

— échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

- **Code de la route** : signalisation, règles de priorités, placements, limites physiologiques du conducteur

## **PROGRAMME DE FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE**

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

### **Module théorique (2 heures)**

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
  - conduire sous la pluie ;
  - circuler de nuit ;
  - anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
  - connaître les risques concernant l'adhérence : goudron, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
  - connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

### **Module hors circulation (2 heures)**

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter ;
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
  - avec et sans passager ;
  - en ligne droite et en virage.



### **Module en circulation (3 heures)**

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage.